



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau milieux naturels et
biodiversité

Affaire suivie par : Christelle VETILLARD
Tél : 05 58 51 30 14
Mél : ddtm-snf@landes.gouv.fr

**Compte-rendu de
réunion**

Mont de Marsan, le 10/09/2021

Objet	Comité de pilotage Sites Natura 2000 (Landes Nature) - FR7200715 Zones humides de l'ancien étang de Lit et Mixe - FR7200716 Zones humides de l'étang de Léon - FR7200717 Zones humides d'arrière dune du Marensin - FR7200718 Zones humides de Moliets, la Prade et Moïsan
-------	---

Date	09/09/21
------	-----------------

Présence	Cf liste ci-jointe
----------	--------------------

Synthèse

En préambule, Monsieur Gilles DUCOUT, Maire de Saint Julien en Born souhaite la bienvenue à l'ensemble du Comité de Pilotage.

1 - Actualités : Christelle VETILLARD, DDTM des Landes

La DDTM des Landes remercie les animatrices N2000 de Landes Nature pour leur travail et expertise sur ces territoires ainsi que le CPIE Seignanx et la RN de l'Etang Noir.

- Gouvernance : A partir de 2023, c'est la région qui sera l'autorité de Gestion pour Natura 2000 .

- Financement : Pour les dossiers 2021, les prochaines ICP sont programmées mensuellement jusqu'à fin 2021.

Les dossiers de demandes d'aides, pour le département des Landes, représentent environ 20 dossiers.

- Depuis le 1^{er} septembre, le Conseil Régional a nommé un référent N2000 pour avancer sur les dossiers en cours. La Région est consciente de la difficulté des dossiers à instruire. Dans le département des Landes tout est fait pour instruire et payer rapidement les dossiers.

- l'appel à candidature envoyé aux collectivités en juillet dernier concernant l'animation des sites N2000 se termine le 15 septembre, aucune réponse n'a été formulé à ce jour.

Dans le cas où personne ne répondrait favorablement, l'État prendra en charge les animations des sites concernés pour une durée de 3 ans. Un vote des collectivités est à effectuer lors du COPIL pour accord.

Si une candidature arrivait ultérieurement, un COPIL dématérialisé serait organisé pour acter.

Vote du COPIL :

0 Abstention

Oui à la majorité pour que l'État continue de porter l'animation de ces sites.

2 – Bilan de l'animation 2019-2021 par Landes Nature (Marine Hédiard et Suzy Lemoine)

Les animatrices Natura 2000 proposent d'accompagner les nouvelles municipalités pour présenter les actions possibles dans le cadre de Natura 2000 lors des différentes réunions organisées dans leurs communes (conseils municipaux ou autres). Elles précisent aussi de prévenir en cas de projet pour leur fournir les données publiques disponibles sur les sites qui peuvent être déduites des devis des bureaux d'études.

- Trois kakémonos sont également à disposition des collectivités. Ils récapitulent les habitats et espèces du site. Landes Nature anime également une page Facebook qui compte plus de 1 300 abonnés et a rédigé une lettre d'information sur le dispositif. Une campagne de sensibilisation comme la lutte contre l'herbe de la Pampa (cf document) a été également réalisée en 2020.

Par ailleurs, elle participe à des journées thématiques ou rencontre avec le public.

Concernant les contrats Natura 2000, les demandes d'aides sur ces sites représentent majoritairement des demandes pour la restauration des milieux ouverts.

Pour rappel : Les propriétaires privés bénéficient d'une prise en charge de 100 % sur leur projet et les collectivités de 80 % de prise en charge sur les actions investissement et 100 % sur les autres.

6 – Amélioration des connaissances

Le CPIE Seignanx Adour et la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Noir ont travaillé sur les lagunes de St Michel Escalus et Linxe et ont élaboré des fiches synthétiques qui seront transmises aux propriétaires .

En 2020 et 2021, un inventaire des chauves-souris dans les bâtis (églises, châteaux, maisons) a eu lieu sur les communes du littoral pour améliorer les connaissances sur

Une rencontre avec les communes va être organisée pour mettre en place des dispositions pour la poursuite de leur protection.

les différentes espèces fréquentant les sites Natura 2000. Les chauves-souris s'installent en essaim dans ces lieux pour mettre bas fin juin – début juillet. Seules les grosses colonies sont recherchées lors de cet inventaire. Des colonies de plusieurs dizaines d'individus ont été observées dans les églises d'Onesse-et-Laharie, Lesperon et St Michel Escalus.

Un inventaire est en cours par le CPIE Seignanx concernant le Fluteau nageant, plante aquatique protégée par la Directive Habitat-Faune-Flore.

Interventions: Lors du COPIL il a été évoqué la délimitation du domaine public maritime au niveau du courant de Contis, la mairie peut reprendre contact avec le service police de l'eau de la DDTM.

Pas de questions diverses.

7 – Visite terrain sur l'embouchure du courant de Contis pour présenter la problématique du site, visualiser les travaux effectués concernant l'arrachage du Baccharis et la mise en place du panneau explicatif à destination du public.

